Enfin…

Après 15 années de pérégrinations administratives et financières agrémentées de multiples projets, de rebondissements, de contrats de plan plusieurs fois renouvelés, nous aboutissons enfin à un projet culturel satisfaisant et surtout, en adéquation avec les capacités budgétaires de la commune. Ce sont ces mêmes restrictions budgétaires qui avaient poussé la municipalité en 2018 à revoir le projet à la baisse et à abandonner la construction d'un nouveau centre culturel.
S'il ne répond pas à tous les besoins recensés pour la collectivité, ce projet de rénovation de la salle polyvalente a toutefois le mérite de sortir de cette impasse en proposant une alternative cohérente permettant de débloquer, enfin, une subvention accordée et maintenue de longue date par le Conseil Départemental. Vous le savez, sans le soutien du Département, aucun de nos projets structurels importants ne pourraient voir le jour. Si la commune perdait cette subvention, elle perdait purement et simplement l'usage de cette salle communale qui n'aurait plus été autorisée à l'ouverture au public dans son état actuel, pour des raisons évidentes de sécurité. Le bâtiment va donc être agrandi, mis aux normes, isolé. Rien que ça !
Avec de nouvelles fonctionnalités qui garantiront plus de confort et de commodité dans la future utilisation du bâtiment :
-Des sanitaires nombreux et conformes,
-Une tisanerie/buvette adaptée,
-Une acoustique plus performante,
-Une isolation et un chauffage appropriés,
-Des conditions d'accueil fortement améliorées :
hall d'accueil, vestiaires près de la scène…

Le chantier a débuté comme prévu début avril
et devrait se terminer au plus tard en janvier 2020.

Investissements

Mise en sécurité de déplacements doux

Depuis plusieurs mois la commune souhaitait sécuriser les déplacements de piétons Avenue Saint-Roch, entre le rond-point de la D17 et l'arrêt bus. Ce projet est enfin réalisé, tout au moins en partie. Un cheminement en enrobé, de couleur marron clair et d'une largeur moyenne de 1,20m a été réalisé. Afin de sécuriser et de délimiter le cheminement de la chaussée de la route départementale, une séparation sous forme d'un muret de 0,50m sera coulée. La réalisation sera effective dès que les demandes de subvention formulées auprès du Conseil Départemental seront accordées. Une signalisation au sol sous forme de passages piétons sera également réalisée quand tous les travaux seront terminés. Le montant global de l'investissement s'élèvera à 76 000€ TTC.

Stabilisation du réseau électrique

Une grande partie du centre du village était alimentée par un seul transformateur situé Avenue de la Gare. La construction de nouvelles habitations, la réhabilitation d'anciennes maisons, le besoin toujours plus important d'électricité dans notre vie quotidienne ont entrainé une forte demande en électricité. Le transformateur en place n'était plus suffisant. Trois années ont été nécessaires pour implanter un nouveau transformateur qui permettra de délester celui de l'Avenue de la Gare. L'implantation a été faite sur une parcelle communale située au plus près de la ligne de 20 000 volts desservant le village. Les travaux ont été réalisés par le SMED et financés à hauteur de 40% par la commune. Un surcoût de 17 000€ a été nécessaire pour réaliser des travaux d'intégration dans l'environnement. Le poste est opérationnel depuis fin avril. Lors de la parution du journal, la remise en état des trottoirs aura été finalisée.

Véhicule électrique municipal

La municipalité a décidé de procéder au remplacement d'un véhicule léger datant de 2005 et ayant parcouru 197 000 Km. Malgré un entretien régulier, des travaux de remise en état s'avéraient nécessaire. Or, le montant de ces travaux était bien supérieur à la valeur vénale du véhicule. La commune a donc décidé de le remplacer. Pour tenir compte du décret 2017-24 précisant que 20% des véhicules des collectivités doivent être des véhicules à faible émission, le conseil municipal a pris la décision de procéder à l'achat d'un véhicule électrique. Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 60% du montant d'achat d'un véhicule neuf. La commune a commencé des consultations avec des concessionnaires automobiles.

Structure communale budgétaire : Comptes Administratifs 2018

Séance du Conseil Municipal du 06/02/2019

- Modification des statuts du syndicat mixte d'énergie des Bouches du Rhône SMED13
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Séance du Conseil Municipal du 20/03/2019

- Compte de Gestion 2018 de la Commune :

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la Commune dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

- Compte administratif 2018 de la Commune : (voir graphiques ci-contre)

Ces chiffres sont le reflet précis des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé.

- Budget Primitif 2019 : Commune

Les orientations budgétaires font l'objet de quelques projets pour l'exercice 2019. Le budget primitif est équilibré de la façon suivante :
- section de fonctionnement : 1 241 216,00 €
- section d'investissement : 2 215 300,00 €

- Taux d'imposition 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir, en 2019, les taux d'imposition appliqués en 2018 en ce qui concerne :
- la taxe d'habitation à 12,50%
- la taxe du foncier bâti à 13,50%
- la taxe du foncier non bâti à 39,50%

- Subventions aux associations de la commune
- Attribution du marché public concernant le réaménagement et l'extension de la salle polyvalente

Pour effectuer le choix des entreprises qui effectueront les travaux, un marché à procédure adaptée comprenant 10 lots a été publié du 6 février au 7 mars 2019. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 mars 2019 pour examiner les 34 dossiers reçus dont les offres sont toutes recevables sur un plan administratif. Sur les 10 lots, seuls 9 ont fait l'objet d'une proposition.
La commission s'est à nouveau réunie le 15 mars 2019 pour valider les propositions de l'analyse des offres réalisée en collaboration avec la maitrise d'œuvre. Le classement des entreprises, au niveau de chaque lot, a été défini suivant les critères ci-dessous :
a) Le prix des prestations avec une pondération de 40 %,
b) La valeur technique des offres avec une pondération de 60 % appréciée en fonction de la qualité des matériaux
Cette analyse et le classement qui en découle amènent la commission à proposer les entreprises suivantes :

. Lot n°1 Démolition / Terrassement / VRD	SARL SOTTIAUX	29 025,50 € HT
. Lot n°2 Gros Œuvre	SARL SOTTIAUX	239 546,50 € HT
. Lot n°3 Charpente / Couverture	SARL SOTTIAUX	70 500 € HT
. Lot n°4 Menuiseries extérieures / Serrureries infructueux		
. Lot n°5 Cloisonnement / Doublages / Menuiseries intérieures	SAS EL FARISSI	91 418,26 € HT
. Lot n°6 Electricité	SARL CADELEC	38 974 € HT
. Lot n°7 Plomberie	SARL ESCOT	39 850 € HT
. Lot n°8 Chauffage / Ventilation	THERMISUD	93 643 € HT
. Lot n°9 Carrelage / Faïences	SARL BRISENO Frères	30 438,60 € HT
. Lot n°10 Peinture / Parquet	Provençale de Peintures	40 261,50 € HT

- Admission en non-valeur
- Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les bornes de recharge pour véhicules électriques :

Dans le cadre de la compétence « Etudes, mise en œuvre, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques », la CCVBA a déployé sur son territoire des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le déploiement effectif de ces bornes de recharge suppose que les communes permettent à la CCVBA d'utiliser des portions de leur domaine public pour l'installation de ces dernières. Pour cela, il convient de signer une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la CCVBA. Cette convention définit les modalités de mise à disposition. La durée de la convention est fixée à 10 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique. La CCVBA a pris en charge la totalité du coût d'installation des bornes de recharge, assurera la maintenance et l'entretien de celles-ci et des abords immédiats.

- Attribution de marché concernant la clôture du service technique

Dans le cadre de son plan d'investissements 2019, la commune a prévu, pour des raisons de sécurité et de protection des biens communaux, de faire édifier une clôture autour de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment des services techniques. Pour réaliser ce projet, la mairie a lancé une consultation. Trois entreprises ont répondu.
hAprès analyse des offres, la proposition économiquement la plus intéressante a été établie par l'entreprise Torres, pour un montant de 26 350 € HT soit 31 620 € TTC.

Séance du Conseil Municipal du 25/04/2019

- Attribution du marché public concernant le réaménagement et l'extension de la salle polyvalente lot 4A « Menuiseries extérieures » et lot 4B « Serrurerie » :

Lors du précédent appel d'offre, le lot n°4 avait été classé infructueux par absence de candidatures. Afin de pallier ce manque et trouver rapidement des entreprises pour la bonne poursuite des travaux, le lot n°4 a été scindé en 2 parties, le lot 4A « Menuiseries extérieures » et 4B « Serrurerie ». Une consultation a été lancée et trois entreprises ont répondu à ces 2 lots. Après analyse des offres, les propositions économiquement les plus intéressantes ont été établies par :
- L'entreprise PEROTTO & Frères pour le lot n°4A « Menuiseries extérieures » pour un montant de 82 593,50 € HT soit 99 112,20 € TTC.
- L'entreprise LA FORGE DU COUSSOUL pour le lot n°4B « Serrurerie » pour un montant de 14 604 € HT soit 17 524,8 € TTC.

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de travaux de sécurité routière:

Mise en sécurité du cheminement piétonnier sur la Route Départementale 24A
La route départementale 24A qui traverse le village du nord au sud est dangereuse en sa partie sud pour le cheminement piétonnier des administrés vers le centre du village et notamment le matin et le soir pour le déplacement des écoliers vers l'arrêt de bus. Les travaux consisteraient en la réalisation d'un cheminement le long de la route, la pose de longrines en béton et de barrière en bois pour délimiter les espaces de circulation. Deux radars pédagogiques seront également installés afin d'inciter les véhicules à réduire leurs vitesses.

Le montant des travaux s'élèverait à 77 742 € HT soit 93 290 € TTC.
Montant subventionnable : 75 000 €.
La commune sollicite le Département, dans le cadre de l'aide aux travaux de sécurité routière, au taux de 80 % du montant total HT.
Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 80%	60 000,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune :	17 742,00 € HT
TVA : 20 %	15 548,00 €
Coût total du projet	93 290,00 € TTC

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique: Installation de vidéoprotection

La commune a mis en place un plan de vidéoprotection en 2016. Une partie des investissements a été réalisée en 2018 avec la mise en place de caméras aux abords des écoles et de la mairie ainsi que l'installation d'un centre de vidéosurveillance dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Dans la continuité de ce plan, des caméras spécifiques à la circulation routière vont être installées aux entrées et sorties du village. Le montant de ces investissements est de 85 635,12 € HT. Montant subventionnable : 85 000 €.

DEPENSES - Section de FONCTIONNEMENT (Réalisé: 1 678 068,96€ - Budgété: 1 864 972,00€)

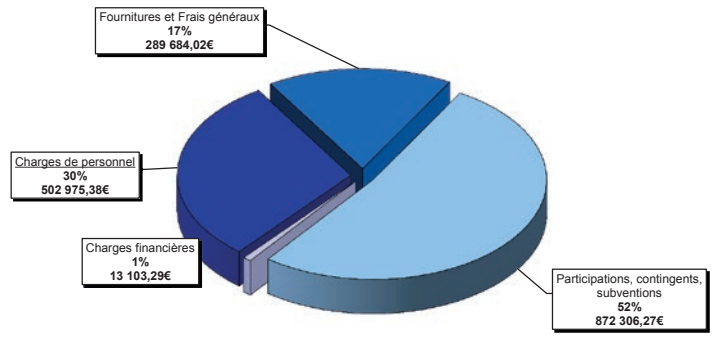

DEPENSES - Section d'INVESTISSEMENT (Réalisé: 294 151,28€ - Budgété: 886 179,00€)

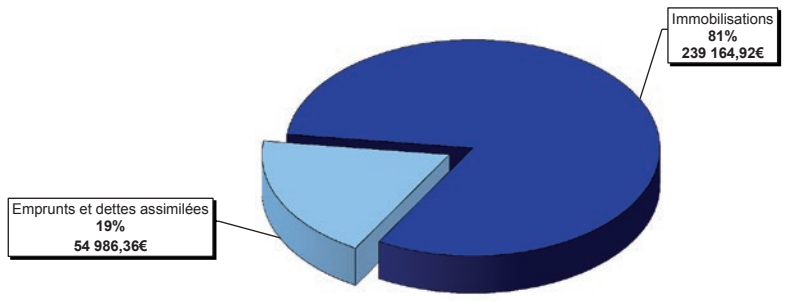

RECETTES - Section de FONCTIONNEMENT (Réalisé: 1 790 079,68€ - Budgété: 1 864 972,00€)

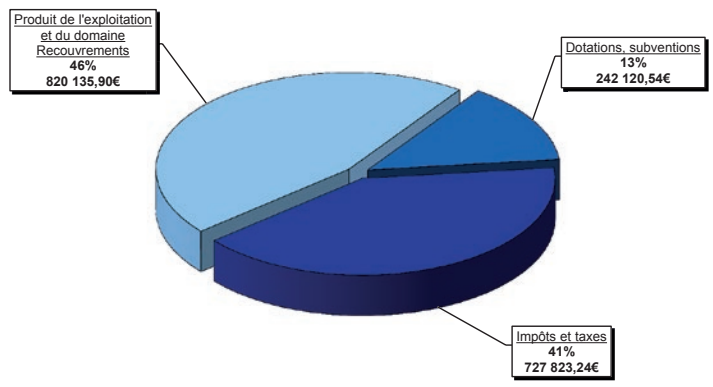

RECETTES - Section d'INVESTISSEMENT (Réalisé: 821 257,35€ - Budgété: 886 179,00€)

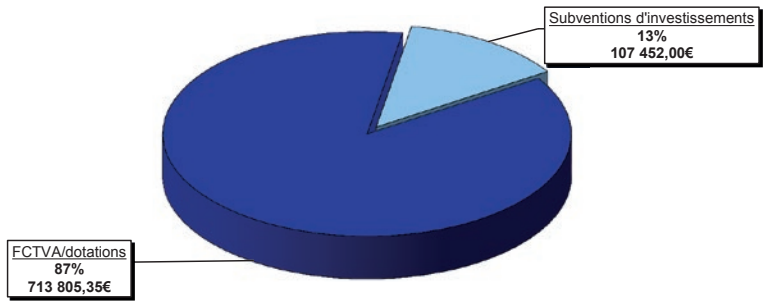

La commune sollicite le Département, dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique, au taux de 80 % du montant total HT.
Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 80%	68 000,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune :	17 635,00 € HT
TVA : 20 %	17 127,00 €
Coût total du projet	102 762,00 € TTC

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds départemental d'aide au développement local 2019: Acquisition d'une balayeuse, d'une auto-laveuse, de la rénovation thermique des portes-fenêtres de l'école maternelle et de l'acquisition d'une bâche de protection solaire

Le montant total de ces investissements est de 188 513€ HT.
La commune sollicite le Département, dans le cadre du fonds départemental d'aide au développement local, au taux de 60 % du montant total HT.
Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60%	113 108,00 € HT
Etat DETR au taux de 20% sur 60 633 € HT	12 067,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune : 33%	63 339,00 € HT
TVA : 20 %	37 703,00 €
Coût total du projet	226 216,00 € TTC

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité:

Aménagement du chemin de Casse Bois, amélioration circulation au carrefour Rue Neuve-Rue des Bohémiens, acquisition de radars pédagogiques
Le montant total de ces investissements est de 56 693,76€ HT, soit 68 032,51€ TTC.
La commune sollicite le Département, dans le cadre du fonds départemental d'aide au développement local, au taux de 70 % du montant total HT.
Le plan de financement s'établit comme suit :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 70%	39 686,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune : 30%	17 008,00 € HT
TVA : 20 %	11 339,00 €
Coût total du projet	68 033,00 € TTC

Zone Artisanale

Comme cela était prévu dans notre PLU, une réflexion a commencé pour :
- préciser le devenir de la Zone Artisanale actuelle,
- arrêter les objectifs attachés à la nouvelle Zone Artisanale.

Ces projets sont portés par la Communauté de Communes de la Vallée-des-Baux Alpilles qui a la compétence des zones artisanales et ce, en partenariat avec la commune. Cette nouvelle zone a été identifiée dans le Schéma de Développement Economique de la Communauté de Communes comme étant une zone micro locale à vocation artisanale ayant pour objectifs de structurer l'emploi et de développer les entreprises existantes en milieu rural / périurbain. Parmi plusieurs objectifs identifiés, l'un est déjà arrêté : rendre pérenne le caractère d'activité et définir des dispositions pour éviter la mutation progressive des locaux d'activité en habitation et ne pas reproduire ce qui s'est produit sur la zone existante. Tant pour la zone actuelle que pour la future zone, les résidents et les entrepreneurs seront associés à la démarche. Un questionnaire a déjà été adressé aux personnes se trouvant sur la zone actuelle. Les études et modifications du PLU devront être terminées pour mars 2022 au plus tard. Beaucoup de travail en perspective…

Il était temps…

Pendant les vacances scolaires d'Avril, la municipalité, en collaboration avec les enseignants, a fait installer une nouvelle structure de jeu pour les enfants de l'école maternelle, en complément des tricycles, et autres jeux à leur disposition. C'est une belle structure entourée d'un sol amortissant et adaptée aux jeunes enfants de 3 à 6 ans qui trône désormais au centre de la cour de récréation ! Une maisonnette a aussi été installée dans un coin de verdure. C'est par roulement de classe que les enfants ont débuté la reconnaissance des toboggans, barre de pompier, mur d'escalade, etc…
Les récréations sont désormais bien remplies !

Au tour du jardin public…

Dans la suite de ce projet, le jardin public va aussi voir arriver de nouveaux jeux à destination des tous petits. Structures de jeux, toboggans, ressorts, véhicule… vont venir remplacer la plus ancienne structure en bois et le ressort.
Un sol amortissant sera également coulé tout autour de ce nouvel ensemble de jeu.
Les travaux devraient avoir lieu au mois de juillet prochain.
Un nouvel élan pour ce parc, lieu propice aux rencontres et aux premiers apprentissages de la vie en collectivité pour les tous petits. De bien belles journées à venir !

Les chiffres

59,62

C'est en pour cent le taux de participation enregistré au bureau de vote d'Aureille à l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, soit 725 votants pour 1216 inscrits. Au final, ce taux de participation est relativement important pour un scrutin européen dont on prédisait un taux d'abstention record. Il est tout de même de 40,38%, mais bien loin des 55,15% enregistrés sur la commune en 2009. Les résultats sont les suivants :

Votants : 725, Exprimés : 689, Blancs ou nuls : 36.

- BARDELLA (RN) :	235 (34,10%)
- LOISEAU (EM) :	125 (18,14%)
- JADOT (EELV) :	56 (8,13%)
- AUBRY (LFI) :	50(7,25%)
- BELLAMY (LR) :	44(6,38%)
- DUPONT-AIGNAN (DEBOUT LA FRANCE) :	38
- GLUCKSMANN (PS) :	30
- HAMON (GENERATION.S) :	22
- BROSSAT (PC) :	20
- BOURG (URGENCE ECOLOGIE) :	14
- LAGARDE (UDI) :	11
- THOUY (PARTI ANIMALISTE) :	10
- ASSELINEAU (UPR) :	9
- PHILIPPOT (PATRIOTES) :	9
- ARTHAUD (LUTTE OUVRIERE) :	7
- LALANNE (ALLIANCE JAUNE) :	6
- BIDOU (OUBLIES DE L'EUROPE) :	3

6600

C'est en kilowatt-heure l'économie énergétique annuelle réalisée par la commune suite au remplacement des mâts d'éclairage public de l'Avenue de la Gare.
Afin de répondre à deux obligations, faire des économies sur le budget de fonctionnement et participer à la protection de l'environnement, la municipalité a ainsi décidé de remplacer les 36 mats d'éclairage public de l'Avenue de la Gare qui étaient équipés de lampe à vapeur de sodium de 90W par 16 mâts équipés de leds d'une puissance de 40 W. Une économie certes négligeable à l'échelle de la planète, mais que nous ne devons pas pour autant négliger. Il en est ainsi de notre contribution à l'effort collectif.

54

C'est le nombre d'équipes qui étaient engagées lors du tournoi de foot jeunes organisé par le Football Club Aureillois le samedi 1er juin. Imaginez donc, il n'y avait pas moins de 500 petits ce jour-là autour et sur les 2 stades magnifiquement préparés à cette occasion.
Ajoutez à cela parents et éducateurs !!! Il y avait bien longtemps qu'on n'avait pas vu autant de monde dans le village !
Un grand coup de chapeau à tous les bénévoles du club.
Une très très belle réussite dont ils peuvent être fiers !

Zoom sur les clôtures

Pour répondre à de nombreuses questions concernant l'édification des clôtures, il convient de rappeler les règles arrêtées dans le PLU opposable depuis le 22 mars 2017 à savoir :
• Dans le cas où une clôture serait réalisée, celle-ci peut être composée d'une haie.
• Les murs et murets traditionnels doivent être conservés et restaurés dans le respect de l'aspect d'origine.
• Les clôtures seront constituées d'un grillage. Les clôtures sont doublées de haies vives composées d'un minimum de trois essences végétales différentes, locales et non envahissantes. En limite d'emprise publique, un muret de 20 cm au maximum pourra être admis. Il devra comporter des ouvertures afin de permettre le passage de la petite faune ainsi que l'écoulement des eaux pluviales.
• Les clôtures ont une hauteur visible maximum de 2 mètres.
• Les clôtures constituées de plaques de toutes natures sont interdites
• Les clôtures en bois ou en matière plastiques sont interdites.
• Les éléments en béton moulé fantaisistes sont interdits.
La commune reste à votre disposition pour évoquer des problèmes particuliers.

Frimousses & P’tites Canailles

En ce samedi 25 mai, un collectif d’associations composé de l’APE, des Pitchouns, de la Jeunesse Aureilloise et de Vaqui Aureio avait mis en place tout un panel d’animations afin de proposer aux enfants et aux accompagnants, un après-midi de festivités dans les rues et places du village.
Pour assurer la réussite de cette manifestation, la première du genre, les organisateurs s’étaient attachés les services d’une compagnie de grande qualité : la Compagnie Soukha, spécialisée dans les arts de la rue.
Le résultat fut à la hauteur, et même au-delà, de ce qu’espéraient les organisateurs. Beaucoup d’enfants, de parents et d’accompagnateurs ont participé à l’ensemble des animations qui ont toutes connu un grand succès : la magnifique parade « La Caravane des Couleurs », le spectacle pour enfants « Wigo et Bullz », les jeux en bois, le stand maquillage, crêpes et cette superbe chasse au trésor où les commerçants du village étaient mis à contribution. En raison de la fermeture du Bar Soler suite à l’incendie survenu en avril dernier, la soirée prévue Place de l’Horloge était délocalisée sur le terrain d’entraînement de foot. On y retrouvait, pour notre plus grand plaisir, la Caravane des Couleurs, en statique cette fois. Après une soirée grillades-frites très appréciée de tous, le public venu nombreux s’émerveillait devant un spectacle de feu de toute beauté. Sans aucun doute, le clou de cette journée. Ainsi prenait fin cette édition inédite des « Frimousses et P’tites Canailles ». A suivre ?

Après-midi intergénérationnel au Récati

Cette année encore, les enfants de la maternelle sont allés rendre visite aux personnes âgées membres de l’Entraide Solidarité 13 au Récati. Les enfants ont apporté des jeux de construction et des albums permettant d’échanger librement avec les adultes.
Quel plaisir de voir les enfants retrouver leurs mamies, leurs papis, leurs voisins… ou bien de se lier d’amitié avec de nouvelles personnes.
Ces moments de partage entre petits et grands sont possible grâce à l’implication des enseignants et de Liliane Barbier (Présidente de l’Entraide Solidarité 13). Qu’ils en soient toutes remerciés.

Révision de la Charte du Parc des Alpilles

Labellisé en 2007, le Parc naturel régional des Alpilles a mené depuis de nombreuses actions avec les 16 communes adhérentes, la métropole Aix-Marseille Provence, le département, la région ainsi que l'ensemble de ses partenaires afin de répondre aux objectifs de sa première Charte. Ces actions sont très variées et menées de façon concertée dans la recherche constante du meilleur compromis entre les besoins de l'Homme et de la Nature.
Depuis juin 2018, le Parc naturel régional des Alpilles, accompagné par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a entamé la procédure de révision de sa Charte avec pour objectif le renouvellement du classement en janvier 2022.
Mission pour les membres du Parc : proposer un nouveau projet de développement économique et social du territoire, tout en préservant et en valorisant les patrimoines naturel, culturel et paysager, emblématiques des Alpilles. Cette nouvelle labellisation sera effective pour une durée de 15 ans et couvrira donc la période 2022-2037.
Cette nouvelle Charte sera articulée autour de 4 thèmes majeurs, 4 ambitions votées en Comité Syndical le 2 mai 2019 :

1. Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles
2. Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme
3. Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles
4. Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines

Cette Charte du Parc, c'est l'affaire de tous !

L'année 2019 est consacrée à la rédaction de ce nouveau projet de territoire avec l'ensemble des acteurs du Parc, les élus, les institutions partenaires, le réseau associatif mais également les citoyens qui souhaitent s'impliquer.
Ce travail collaboratif a pour objectif d'engager les signataires de la Charte 2022-2037 du Parc des Alpilles dans la réalisation de projets territoriaux de développement durable afin de répondre aux enjeux ayant été collectivement définis.
C'est dans ce cadre que va être organisée sur la commune une réunion publique de concertation et d'échanges avec les membres du Parc, élus et administrés sur leur vision de la vie dans les Alpilles dans le futur. Cette rencontre permettra également de présenter l'état des lieux du territoire et le bilan de l'action du Parc. Cette réunion aura lieu le Jeudi 5 septembre 2019, à 18h30, à La Bergerie. On compte sur vous !

Plantation d'amandiers

Une plantation d'amandiers a été organisée par les enfants du Conseil Local de la Jeunesse le vendredi 8 mars 2019 sur l'Avenue Saint-Roch.
La plantation a eu lieu sous un beau soleil, en présence des enfants du CLJ, des enfants de maternelles et de la classe de CP, Mr Le Maire et ses adjoints, les services techniques ainsi que Mr DELAY, le pépiniériste qui a préparé les plants.
Ce sont des amandiers qui ont été greffés spécialement pour la commune, de variétés « Pointue d'Aureille » et « Aberrane d'Aureille », ainsi que quelques amandiers pollinisateurs, tous issus de l'agriculture biologique.
C'est une plantation qui permet de créer un conservatoire des variétés mais aussi, et surtout, de faire renaître les amandiers d'Aureille… à Aureille !
Par petits groupes, les enfants ont appris les différentes étapes pour planter un arbre :
la préparation du sol, l'ajout de matière organique, de terre végétale, la profondeur de plantation, la taille des racines… jusqu'à la taille finale de l'amandier en place. Ils ont également eu le plaisir de tasser la terre en y sautant à pieds joints!
Ainsi, une quarantaine d'arbres ont été plantés. Ils vont être arrosés régulièrement la première année afin de garantir la plantation. Ils se trouvent près de l'arrêt de bus de Saint-Roch et dans le quartier du Peyregas. Les premières amandes devraient arriver dans quelques années.
Pour les administrés intéressés, il est proposé sur commande en mairie, une vente d'arbres de variété Aberrane d'Aureille et/ou Pointue d'Aureille. Les inscriptions et règlements auront lieu jusqu'au 15 juillet 2019. La livraison sera effectuée à l'automne 2020 pour la plantation.

La Ronde des Oratoires

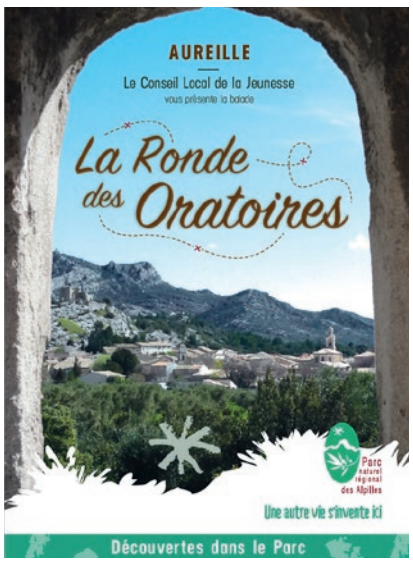

On balise…

Le parcours pédagogique créé de toutes pièces par les jeunes du Conseil Local de la Jeunesse, et encadré par les élus (Pauline BOTTE, Isabelle LINARES et Marc NEGRON) poursuit son chemin.
Après 3 demi-journées de balisage, le parcours est désormais reconnaissable. Il est balisé de couleur bleu clair, sur des poteaux, des arbres et des pierres. Claude, membre de la Fédération Française de Randonnée est venu apprendre aux jeunes les méthodes de balisage, avant d'aller sur le terrain. Nous profitons de ces lignes pour le remercier encore de sa présence et de son savoir-faire ! Pour rappel, les livret-guides La Ronde des Oratoires sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie.
Cette randonnée devrait également être répertoriée prochainement par le PNRA dans l'application « Chemins des Parcs ». Un joli projet qui ne s'arrête pas là. Ainsi, le dimanche 22 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, les jeunes du CLJ proposeront de vous faire découvrir cette randonnée en leur compagnie.
A vos agendas !

En bref…

Stationnement limité

Deux places de parking matérialisés au sol ont été créés Place du 8 mai 1945. Le temps de stationnement y est limité par arrêté municipal à 1 heure. Ces places sont destinées essentiellement aux personnes se rendant en mairie ou à la poste.

Clôture des Services Techniques

Les locaux des services techniques à la Zone Artisanale des Trébons ont été entièrement clôturés. La mise en place de cette clôture, prévue depuis 2016, s'est avérée nécessaire pour éviter que des personnes étrangères au personnel communal ou intercommunal ne pénètrent dans ce périmètre, soit pour entreposer de façon sauvage des déblais ou autre, ou « emprunter » des matériaux stockés en bordure du bâtiment.

Obligations Légales de Débroussaillement

Une réunion avec les services de l'Etat a eu lieu récemment en Mairie pour faire un point d'étape sur l'avancement des travaux réalisés par la commune et les particuliers au titre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD). La visite sur le terrain a permis de constater que si certains administrés se sont conformés aux obligations réglementaires, d'autres n'ont rien réalisé ou ont procédé à des travaux insuffisants. Face à cette situation, les services de l'Etat ont fait part à la municipalité de leur volonté d'engager un contrôle renforcé après la période estivale. L'ensemble des administrés soumis aux OLD seront personnellement informés en temps voulu de la date de visite des agents de la DDTM et de l'ONF. Si les travaux de débroussaillement conformes à la réglementation n'ont pas été réalisés, les services de l'Etat pourront procéder à des verbalisations.
Vous pouvez obtenir les informations utiles pour réaliser ce débroussaillement sur le site internet de la commune ou au secrétariat de la mairie.

État civil

du 1er janvier au 31 mai 2019

Naissances

DISDIER Augustin ..... 21 janvier
DISDIER Célestin..... 21 janvier
PITON Lana ..... 15 avril
EL FASSI GOTAS Noah..... 23 avril
ANGEVIN Léon..... 28 mai
DANTUNG Diane ..... 29 mai
GAUTIER Ella ..... 29 mai

Mariages (*)

ARLOT Jean & VUYLQSTEKE Danielle ..... 7 janvier
COULMEAU Pascal & DUVAL Fabienne .....23 février
MOUSSIER Valentin & CORTIAL Elodie.....23 mars
AYMES Cédric & ROUVIERE Virginie..... 25 mai

Décès (*)

GRUEZ Alain, 64 ans..... 8 janvier
GILLOUX Marie, 92 ans ..... 16 janvier
ARLOT Jean, 75 ans ..... 25 janvier
DEGRAVE Jeannine, 96 ans..... 27 janvier
FERRERO Alain, 65 ans.....18 mars

(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune

Coup de cœur

Un coup de cœur collégial pour toutes les associations utilisatrices des locaux communaux. En raison de la fermeture de la salle polyvalente liée aux travaux d'agrandissement et de rénovation initiés début d'avril, la municipalité n'avait d'autres choix que de proposer aux associations concernées de maintenir leur activité dans les salles restant à disposition : la Bergerie et la salle de danse (au-dessus de la Mairie).
Il fallait donc revoir entièrement le planning de mise à disposition de ces salles et trouver des solutions pour que chacune d'elles puisse continuer à fonctionner jusqu'à la réouverture de la salle polyvalente prévue au plus tard en janvier 2020. La municipalité tient à remercier les présidentes et présidents des associations qui ont fait preuve d'initiative, de solidarité et d'entraide, en décalant les créneaux attribués à leur association, en acceptant de délocaliser leur activité, ou en accueillant une association dans un local mis à leur disposition. Un beau témoignage de solidarité inter-associative qui valait bien un coup de cœur !

Classe de neige

Cette année, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école sont partis en classe de neige à Saint-Michel-de-Chaillol avec leurs enseignantes Mmes Christelle SIMON et Julie BRESSIEUX. Ce séjour s'est déroulé du 11 au 15 mars 2019.
Malgré le peu de neige, les élèves ont quand même pu skier dans de bonnes conditions, randonner en montagne et s'initier au biathlon avec du tir sur cible laser. Tous les élèves ont progressé en ski alpin mais surtout, tout le monde a appris en s'amusant. La semaine s'est achevée par la traditionnelle « boum ». La municipalité, sous le couvert de la commission éducation, profite de ces quelques lignes pour remercier l'investissement des enseignantes durant cette semaine de classe transplantée.
Rendez-vous l'année prochaine… à Sausset-les-Pins !

Sensibilisation aux traditions camarguaises

Le lundi 29 avril, en relation avec la Fédération Française de la Course Camarguaise, la Communauté de Communes Vallée-des-Baux Alpilles et le Club Taurin Aureillois, les élèves ont bénéficié d'une journée de sensibilisation aux traditions camarguaises. Ainsi, le matin, les élèves ont pu participer à des ateliers concernant la vie d'une manade et l'élevage du taureau, le costume d'arlésienne, des explications sur le métier de maréchal ferrant et sur le métier de raseteur avec Romain FOUQUE. Dans l'après-midi, les élèves ont visité les arènes d'Aureille.

Sur la piste, ils ont pu bénéficier des conseils d'un raseteur et s'entrainer au saut de barrière. Grâce à une tête de taureau sur roulettes (carreton), certains se sont même familiarisés avec la technique du raset.
Ce fut une bonne journée, conviviale qui a permis à nos élèves de mieux comprendre les traditions de notre région et de se mettre dans la peau d'un raseteur. Pour approfondir cette découverte, la classe de CE1/CE2 de Mme BLOMQVIST s'est rendue à Saint-Rémy-de-Provence pour assister à une course camarguaise le vendredi 17 mai.

Les Voix d'Aureille aphones

Depuis 12 ans, nous avons plaisir à nous retrouver, une fois par semaine, pour interpréter des chansons de répertoires variés – 1h de chants en groupe et 1h de chants en solo – sous la direction de notre chef de chœur. Or, cette année, nous nous trouvons en grande difficulté faute du manque d'adhérents. Quel dommage ! Notre ensemble vocal est un fantastique bain de jouvence physique et mental grâce auquel nous vivons et faisons vivre des instants chaleureux, remplis d'émotions et de bienveillance.

Que de moments mémorables partagés à Aureille et ses environs : chants de Noël à l'église, fête de la musique, rencontres de chorales… . Nous avons à « chœur » de continuer à partager notre passion qui fait partie du quotidien de tous… Qui n'a jamais chanté sous la douche ? Alors, pour ne plus la mettre en sourdine, sautez le pas… et rejoignez-nous.
Parce que le chant est bien plus qu'une question de performance vocale.
Contact : Sandra Benoit – 06.21.91.06.41

Bloc-Notes

Recensement

2ème période de l'année 2019 :
Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du **1er avril au 30 juin 2003** sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16ème anniversaire. Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :
- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National. Lors du recensement, une attestation - à conserver – sera délivrée aux jeunes concernés.

Permanences de l'architecte du CAUE

Depuis de nombreuses années, il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer un architecte du caue qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Mr Antoine BEAU nous a quitté et est remplacé par Mr Bernard COPPE a qui nous souhaitons la bienvenue.
Il tiendra sa permanence le 2**ème vendredi du mois, de 10h à 12h.** Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

Inscriptions transports scolaires

Les inscriptions pour les transports scolaires pour la rentrée prochaine auront lieu du **17 juin au 31 juillet 2019** et ce, **uniquement en ligne** (aucune inscription en mairie).
Pour cela, connectez-vous sur : www.zou.maregionsud.fr
Tarif 1 : 110€/an
Tarif 2 : 55€/an (quotient familial inférieur ou égal à 700€/mois)

Agenda

Samedi 6 juillet :
Tournoi des commerçants organisé par le Football Club Aureillois.

Dimanche 7 juillet :
Loto d'été organisé par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio

du 8 au 26 juillet :
• Centre aéré organisé et mis en place par l'association « Les Pitchouns »
• Stages de Tennis. Renseignements et inscriptions auprès du club

Vendredi 12 juillet :
Toro-piscine, à 21h30 aux arènes, organisé par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard.

Samedi 13 juillet :
• 21h30 : Retraite aux flambeaux dans les rues du village
• En matinée et en soirée : Bal du 14 juillet avec l'orchestre GREG ARIA

Dimanche 14 juillet :
• Concours de contrée au Bar Soler
• 10ème Trophée Emile Josuan. Concours de boules à la mêlée organisé par la Pétanque Aureilloise - 3 joueurs 2 boules

Vendredi 19 juillet :
Loto d'été et Soirée Spaghetti aux arènes animée par la Pena de St-Etienne-du-Grès. Soirée organisée par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard.

Vendredi 26 juillet :
Grande Soupe au Pistou sur l'Avenue Mistral, organisée par Vaqui Aureio et le Bar Soler.

Jeudi 8 août :
Course de Taü, à 21h30 aux arènes, organisée par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard.

du 15 au 18 août :
Fête Votive 2019

Samedi 24 août :
Célébration de la libération de la Provence, organisée par la municipalité.

Dimanche 8 septembre :
• Forum des Associations, de 10h à 13h, sur l'Avenue Mistral.
• Vide-grenier organisé par Vaqui Aureio

Dimanche 22 septembre :
« La Ronde des Oratoires », ballade familiale à la découverte des 6 oratoires du village. Repas tiré du sac. Journée organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine par le Conseil Local de la Jeunesse.

Samedi 28 septembre :
Opération « Nettoyons la nature » organisée par le Conseil Local de la Jeunesse.

Dimanche 13 octobre :
« Les Automnales », Marché du terroir et de l'artisanat local sur l'Avenue Mistral organisé par Vaqui Aureio et animé par Soleil FM.

Dimanche 20 octobre :
Rando d'automne organisée par l'association « Les 4 Saisons du Vieux Moulin ».